



# Invitation à l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2023

Soumagne, le 15 juin 2023.

*Madame, Monsieur,*

Le Conseil d'administration d'Histoire d'un grain, SCES Agréée, vous convie à l'Assemblée générale ordinaire de la coopérative qui se tiendra à la meunerie (Rue de la chapelle 36, 4630 Soumagne) dès 19h30.

À 20h précise, l'ordre du jour de cette AG démarrera, et sera le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 juin 2022
2. Présentation du rapport de gestion de l'année écoulée
3. Validation des comptes annuels et affectations des résultats (vote)
4. Décharge aux administrateurs (vote)
5. Présentation du budget prévisionnel pour l'année 2023
6. Evolution du Conseil d'Administration (vote)
  - o Réélection des administrateurs·trices : Olivier Mallue, Jean-Marc Hick, Jean-Pierre Deru et Virginie Bartholomé
  - o Election d'Isaline Thirion en tant qu'administratrice
7. Adaptation des statuts aux nouveaux codes des sociétés (vote)
  - o Adapter la forme légale et du capital de la société au Code des sociétés et des associations;
  - o Maintenir le compte de capitaux propres statutairement indisponible ;
  - o Mettre à jour les statuts pour les mettre en concordance avec le Code des sociétés et des associations ;
  - o Adopter de nouveaux statuts sur base des résolutions qui précèdent ;
  - o Prévoir les procurations et pouvoirs nécessaires pour mettre en exécution les décisions prises lors de cette Assemblée générale. **(Cela nous permettra de faire cela avec le notaire par après car il ne peut être présent le jour de l'AG)**
8. Divers et verre de l'amitié

*Nous vous invitons à prendre connaissance des documents suivants:*

- Le PV de l'AG du 15 juin 2022
- Le rapport de gestion
- Les États Financiers où vous retrouverez le détail de chaque poste comptable ;
- Les Comptes annuels BNB ce sont les comptes qui après votre approbation seront publiés sur le site de la Banque Nationale Belge, ils sont donc beaucoup moins détaillés.
- Le Projet d'acte de modification des statuts

*Les membres du Conseil d'administration d'Histoire d'un grain*

## **ATTENTION, QUORUM REQUIS !**

**Pour l'adaptation de nos statuts au nouveau code des sociétés il faut que la moitié des parts soient présentes ou représentées...DONC, on compte sur vous.**

**En cas d'absence**, vous pouvez vous faire représenter. Pour ce faire, la procuration doit être renvoyée avant le mercredi 28 juin 12h : par email à [caroline@histoireungrain.be](mailto:caroline@histoireungrain.be) (scannée et signée) ou par courrier à Histoire d'un grain - rue de la chapelle 36 – 4630 Soumagne ou remise en main propre d'un administrateur. Chaque coopérateur présent à l'Assemblée générale ne peut être porteur que d'une seule procuration.